

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 09/09/2024 - 9116 - 2009 B 01405 - 518 911 086 - A.G.I.R. DIAGNOSTICS

"A.G.I.R. DIAGNOSTICS"

SARL au capital de 1 000 €

Siège social : 114 Avenue de l'Ile de Riez – 85 270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
518 911 086 RCS LA ROCHE SUR YON

*

DECISION COLLECTIVE EXTRAORDINAIRE
PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- 1) **La société « EURL JEAN-YVES HERMOUET » ;**
Représentée par son gérant, Monsieur Jean-Yves HERMOUET ;
- 2) **La société « LAURENTIN » ;**
Représentée par le liquidateur, Madame Sabrina LAURENTIN ;
- 3) **La société « EURL GUILLAUME MARTINEAU » ;**
Représentée par son gérant, Monsieur Guillaume MARTINEAU ;

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

I – Les soussignés sont les seuls associés de la SARL "A.G.I.R. DIAGNOSTICS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à SAINT HILAIRE DE RIEZ (Vendée), 114 Avenue de l'Ile de Riez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 518 911 086, et dont le capital est divisé en 100 parts sociales, réparties ainsi qu'il suit :

- La société « EURL JEAN-YVES HERMOUET », propriétaire de TRENTE TROIS parts ;
- La société « LAURENTIN », propriétaire de TRENTE QUATRE parts.
- La société « EURL GUILLAUME MARTINEAU », propriétaire de TRENTE TROIS parts.

II – L'article 18 § 5 des statuts prévoit que les décisions collectives autres que celles ayant pour objet de statuer sur les comptes annuels peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

CECI EXPOSE

Les soussignées déclarent adopter les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Non-remplacement du gérant décédé

La collectivité des associés prend acte de la cessation des fonctions de cogérant de Monsieur Olivier LAURENTIN, intervenue le 8 Novembre 2022, date de son décès et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Monsieur MARTINEAU et Monsieur HERMOUET continueront d'assurer leurs fonctions de co-gérants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs aux fins de formalités

Tous pouvoirs sont conférés à la SELAS "C & B Avocats", Société d'Avocats au Barreau de LA ROCHE SUR YON (Vendée), représentée par son Président Me Bruno RICHARD ou sa Directrice Générale Me

Cécile BREMOND PAINEAU, à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités prescrites par la législation en vigueur.

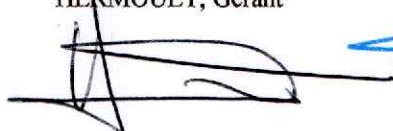
*

Fait à SAINT HILAIRE DE RIEZ
Le 23 Décembre 2022

Pour la société « EURL JEAN-
YVES HERMOUET »
Monsieur Jean-Yves
HERMOUET, Gérant

Pour la société « LAURENTIN »
Madame Sabrina LAURENTIN,
Liquidateur

Pour la société « EURL
GUILLAUME MARTINEAU »
Monsieur Guillaume
MARTINEAU, Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Hermouet', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Laurentin', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Martineau', written over a horizontal line.